

Absents :

- Marie VOULHOUX pouvoir à Murielle MARGUIN
- Teddy BEN DRISS
- Jean Luc FAUGERE

La séance a été ouverte à 20h16**1. CONSTRUCTION DE L'ECOLE**

Yannick HOUSSEAUX a fait le point sur l'avancement du chantier et indiqué que le gros œuvre serait terminé serait terminé fin juillet.

M. Le Maire a présenté le nouveau plan de financement suite à un avenant de 1 788€ avec l'entreprise MUTTONI. Ce plan a été adopté à l'unanimité.

2. Dossier Boulangerie

M Yannick HOUSSEAUX a fait le point sur le dossier et communiqué l'échéancier arrêté en accord avec les repreneurs.

Un apéritif convivial sera organisé le 14 juillet par les repreneurs.

Le conseil a donné son accord pour un emprunt à taux fixe de 150 000 euros sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne et autorisé M. Le maire à signer les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

3. Contentieux PLU

M. le Maire a fait part au conseil de la requête présentée par M.KERRIEN auprès du tribunal administratif de Lyon.

Le Conseil a entériné le choix de Maître KALLIES comme avocat et autorisé M. Le Maire à agir pour le compte de la commune dans ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

4. Fonctionnement de l'école : cantine/garderie et TAP

La mise en place du nouveau logiciel de gestion demandé par les parents entraînera des modifications sensibles :

- suppression des tickets
- inscriptions par internet par les parents
- tarification selon le quotient familial, ce qui nécessitera la mise en place d'une nouvelle tarification établie à partir de 6 tranches.
- tarification de la garderie à la minute et non plus à la demi-heure.

Les parents seront informés de toutes ces modifications par note dans les cahiers de liaison et pourront trouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la Mairie.

Des renseignements pourront également être obtenus auprès du secrétariat de mairie

5. Questions diverses

- Communes nouvelles : Une présentation sommaire a été faite en vue de réunions éventuelles avec les communes voisines.
- L'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin a été adoptée à l'unanimité
- Une prime exceptionnelle de 532€ a été accordée à l'employé communal
- M.BALASTRIER a indiqué que suite au rapport SOCOTEC le city stade, équipement inauguré il y a plus de vingt ans, nécessite des réparations coûteuses. Le conseil, qui en avait déjà débattu le 21 mai, se prononce à l'unanimité pour la suppression sous réserve de la réalisation d'un jardin d'enfant pour les petits, Place de MEFON.

- M. Le Maire a présenté le rapport de la gestion 2014 établie par la SOGEDO. Les conseillers ont souhaité des explications complémentaires notamment sur le volet financier. M. Le Maire sollicitera la présence éventuelle d'un salarié de l'entreprise lors d'un prochain conseil ou lors d'une réunion à organisée.
- M.MOSZKOWSKI demandé le point sur le contentieux du Lac de CHAILLOUX.

La séance a été levée à 22h45.

Le Maire
Alain SAUREL